



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/2000/1/Corr.3
2 mai 2003

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable
(Quarante-septième session, 7-9 octobre 2003,
point 7 a) de l'ordre du jour)

**AMENDEMENTS AUX RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES AUX BATEAUX
DE NAVIGATION INTÉRIEURE**

(Annexe de la résolution n° 17 révisée)

Rectificatif 3

Note du secrétariat

Le document TRANS/SC.3/2000/1, qui renferme les chapitres 2 à 6 remaniés de l'annexe de la résolution n° 17 révisée, approuvé provisoirement par le Groupe de travail des transports par voie navigable à sa quarante-quatrième session (TRANS/SC.3/153, par. 17), doit être modifié comme indiqué ci-après.

Chapitre 4

1. À l'appendice de la version française, adapter la numérotation des paragraphes à celle qui a été retenue pour les versions anglaise et russe: «1-5.1» doit se lire «**1.5.1**», et ainsi de suite.
2. Dans la troisième colonne du tableau figurant au paragraphe 2.3 de l'appendice, remplacer, dans le texte russe, la valeur de z égale à «1» par «**2**».
3. Au paragraphe 3.2.3 de l'appendice, remplacer, dans les textes russe et anglais, le signe «î» correspondant au déplacement du bateau par le signe «Δ».
4. Au paragraphe 3.4.5 de l'appendice, dans la version russe, barrer l'expression «**opredelennoi po privedennoi nije formule i**».
5. Dans le texte russe du paragraphe 3.4.10.5 de l'appendice, remplacer «pri soblyoudenii» par «**pri nesoblyoudenii**».
6. Dans le tableau figurant au paragraphe 4.2.1 de l'appendice, remplacer « $m_1 (s^{-1})$ » par «**m (s⁻¹)**».

Chapitre 5

7. La fin de l'introduction du paragraphe 5-1.8 doit se lire comme suit en russe: «**parametry glavnykh mekhanizmov**».
8. Au paragraphe 5-4.4, aligner le texte russe sur les textes anglais et français, en modifiant la fin de la première phrase comme suit: «**...tchtoby oni ne mogli vyzvat vozgorania**».

Chapitre 6

9. Au paragraphe 6-1.2.2, indiquer dans les textes anglais et russe la valeur exacte de la gîte, soit «**15°**».
10. Dans le tableau du paragraphe 6-2.1.1 du texte russe, au point 4 de l'alinéa c, remplacer la lettre «B» par le signe «**≤**».
11. Au paragraphe 6-2.1.2 du texte russe, après les mots «pri ouslovii» ajouter le mot «**vypolnenia**».
12. Au paragraphe 6-2.11.4 du texte russe, remplacer les termes «pri otklyoutchennoi tsepi» par les termes «**pri snyatom pitanii**».
13. Le début de la phrase du texte russe du paragraphe 6-2.13.4 doit être aligné sur les textes anglais et français: «**Esli v machinnom ili kotelnom otdelenii ustanovleny dva ili bolee osvetitel nykhoustroïstv, oni...**», la suite restant inchangée.
14. Le texte russe du paragraphe 6-2.15.2 doit être plus proche de l'original: «**Metalliticheskie tchasti, otkrytye dlya fizitetskogo kontakta,...**» etc.

15. Les textes russe et anglais du paragraphe 6-2.15.3 doivent être alignés sur l'original français des dispositions du Règlement de visite des bateaux du Rhin: «**Kojoukhi ... doljny zazemlyatsya s pomochtch you dopolnitel nogo provoda, ne nakhodyachtchegocya pod napryajeniem v obychnykh ousloviyakh eksplouatatsii, i vklyoutchennogo v silovoï kabel.**» et «**The housings ... shall be earthed by means of an additional conductor which is out of tension during normal use and is incorporated into the power cable.**».
16. Dans l'alinéa *ii* du paragraphe 6-2.16.3 des textes russe et français, remplacer «6-2.12.4» par «**6-2.16.4**».
